

**PROCES VERBAL DE SEANCE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 FEVRIER 2025  
Salle des fêtes  
77650 SAINTE COLOMBE**

Jeudi treize février deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle des fêtes de Sainte Colombe sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 07/02/2025  
Date d'affichage : 07/02/2025  
Nombre de conseillers en exercice : 66  
Nombre de conseillers présents : 43

Pouvoirs : 16  
Nombre de votants : 59  
Séance : n°1/2025

**Etaient présents :** Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Claire CRAPART (Beauchery Saint-Martin), Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Michèle PANNIER (Chalautre-la-Grande), Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite), Pascal CAPOEN – suppléant (Champcenest), Bruno PELLICIARI (La Chapelle Saint-Sulpice), Alain BONTOUR (Chenoise-Cucharmoy), Christine BOULET (Courchamp), Claudine CARON - suppléant (Courtacon), Dominique FABRE (Frétoy), Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel), Martine LEGRAND (Léchelle), James DANE (Louan-Villegruis-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison Rouge en Brie), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Xavier BOUVRAIN (Mortery), Claude BONICI (Poigny), Olivier LAVENKA, Valentin GRAJQEVCI, François MARCHAND, Dominique GAUFILLIER, Virginie SPARACINO, Chérifa BAALI CHERIF, Marie-Pierre CANAPI, Fabien PERRINO, Julie HOTIN-LETANG, Frédérique PETROFFE et Patrice BOUDIGNAT (Provins), Pierre VOISEMBERT (Rouilly), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Gilbert DAL PAN (Saint-Loup-de-Naud), Alain BALDUCCI, Katia LAMBERT et Antonio NAVARETTE (Sainte-Colombe), Yvette GALAND (Sancy-les-Provins), Pascal GUILVERT - suppléant (Soisy-Bouy), Eric TORPIER (Sourdun), Tony PITA (Villiers-Saint-Georges), Bertrand de BISSCHOP (Vulaines-les-Provins)

**Absents excusés :** Patricia SOULERYREAU (Jouy-le-Châtel), Philippe FORTIN, Martine CIOTTI et Francis PICCOLO (Longueville), Gérard COGNYL (Les Marets), Eric JEUNEMAITRE (Provins), Lauréline CARTIER (Sourdun).

**Excusés représentés par suppléant :** Catherine PERRIN (Champcenest), Didier AGNUS (Courtacon), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy).

**Pouvoirs de :** Alain HANNETON (Augers-en-Brie) à Pierre CAUMARTIN (Maison-Rouge-en-Brie), Mathilde BADIN à Alain BONTOUR (Chenoise-Cucharmoy), Olivier ARTHUR (Montceaux-les-Provins) à Tony PITA (Villiers-Saint-Georges), Christine RAMEAUX à François MARCHAND (Provins), Abdelhafid JIBRIL à Valentin GRAJQEVCI (Provins), Marie DAMEME à Chérifa BAALI CHERIF (Provins), Augustine ENAMA à Virginie SPARACINO (Provins), Isabelle MAHIEU à Julie HOTIN-LETANG (Provins), Jérôme BENECH à Dominique GAUFILLIER (Provins), Hervé PATRON à Marie-Pierre CANAPI (Provins), Jean-Philippe DELVAUX à Frédérique PETROFFE (Provins), Flavien BLANCHARD (Rupéroux) à Christine BOULET (Courchamp), Bernard LANGLET (Saint-Brice) à Pierre VOISEMBERT (Rouilly), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet) à Yvette GALAND (Sancy-les-Provins), Nadège VICQUENAULT (Villiers-Saint-Georges) à Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Jacques SIMONY (Voulton) à Xavier BOUVRAIN (Mortery).

Catherine GALLOIS est désignée secrétaire de séance.

Le quorum est atteint. La séance est déclarée ouverte.

## APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE SEANCE DU 19 DECEMBRE 2024

Le procès-verbal de séance du 19 décembre a été adressé aux conseillers communautaires, le 7 février, par voie électronique.

Aucune observation n'est parvenue à ce jour. Aucune observation n'est faite en séance. Le procès-verbal de la séance du 19 décembre est approuvé à l'unanimité.

OOo

## BILAN 2024 ET PERSPECTIVES 2025 POUR LE CAP

*Présentation en pièce jointe*

Jonathan LACOMME, Directeur du centre aquatique présente l'organigramme du CAP.

Le bilan 2024 est présenté par Yann QUIERTANT, Chef de bassin :

- 122 731 entrées en 2024
- 350 jours d'ouverture par an en moyenne
- 9 797 heures d'activités hors scolaires
- 1 235 cours d'aquagym/an
- 25 cours par semaine en moyenne sur l'année
- 200 clients/semaine d'avril à fin septembre
- 238 clients/semaines d'octobre à fin mars
- 134 enfants accueillis par semaine en école de natation
- 11 créneaux d'apprentissage de l'école de natation/semaine
- 13 semaines de stages vacances/an
- 42 750 euros de recettes annuelles associées

Le Directeur indique que le nombre d'abonnés depuis la reprise en régie directe de la gestion du CAP ne cesse d'augmenter. Le montant de prélèvement permet d'assurer la stabilité des recettes.

La partie hygiène et propreté est présentée par Marion Hardy, Responsable propreté. Elle précise que les protocoles d'hygiène et les tours de vérification, permettent de garder l'ensemble du centre aquatique dans un état de propreté correct. De plus, les produits utilisés sont à 80% bio.

Le Président remercie le travail remarquable des équipes.

OOo

## RENDU COMPTE DES DELEGATIONS EXERCEES PAR LE PRESIDENT

Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, "lors de chaque réunion de l'assemblée délibérante, le Président rend compte des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant".

Dans le cadre de ce dispositif, les actes suivants ont été signés :

30/01/2025	<p>Renouvellement d'une convention avec le centre de Gestion</p> <p>Le Conseil Communautaire a délibéré initialement le 23 mars 2017 pour adhérer à cette convention unique annuelle qui ouvre un droit d'accès permanent à toutes les réunions d'information sur inscription préalable ainsi qu'aux autres prestations sur simple bon de commande dès lors qu'elles sont payantes (mise à disposition de personnel, missions spécifiques). L'adhésion est valable un an.</p> <p>Considérant l'intérêt de renouveler la signature, au titre de l'année 2025, d'une telle convention dont le but est de simplifier les démarches administratives au recours des prestations du Centre de Gestion ;</p>
------------	---

Le bureau communautaire dans sa séance du 6 février 2025 a émis un avis favorable.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte de cette signature.**

OOo

#### **DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE AU SYNDICAT DE L'EAU DE L'EST SEINE-ET-MARNAIS (S2E).**

Yvette GALAND, Vice-Présidente en charge de l'administration générale, précise que suite à la démission de monsieur POUHEY-MOUNOU (Melz-sur-Seine) délégué titulaire la Communauté de communes doit désigner un nouveau délégué.

- Monsieur Georges CLAUSS propose sa candidature pour la fonction de délégué titulaire ;

Il convient dès lors de procéder à son élection et d'installer ce délégué dans ses fonctions au Syndicat de l'eau de l'Est Seine-et-Marnais (S2e).

Le bureau communautaire dans sa séance du 6 février 2025 a émis un avis favorable.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne ce délégué, dans ses fonctions de délégué titulaire au Syndicat de l'eau de l'Est Seine-et-Marnais (S2e).**

OOo

#### **SUBVENTION D'EQUILIBRE AU BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT »**

Alain BALDUCCI, Vice-Président en charge des finances, précise que le budget annexe du lotissement doit être équilibré, dans l'attente des ventes des parcelles de terrains.

Le bureau communautaire dans sa séance du 6 février 2025 a émis un avis favorable.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, complète la subvention de fonctionnement 2024 de 25 454.20€ du Budget Général, nature 65736221, au profit du Budget Annexe « Lotissement », nature 757368.

OOo

**BUDGET PRINCIPAL – REPRISE ANTICIPÉE ET AFFECTATION DÉFINITIVE DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2024**

Alain BALDUCCI, Vice-Président en charge des finances, précise que les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales qui fixent les règles de l'affectation des résultats,

Ces résultats doivent être justifiés par :

- ✓ Une fiche de calcul établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public,
- ✓ Les états des restes à réaliser au 31 décembre 2024 (établis par l'ordonnateur),

**Il est demandé à l'Assemblée Communautaire de constater et d'approuver les résultats de l'exercice 2024.**

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2024	20 307 316,76	20 977 417,19	670 100,43
	Résultats antérieurs reportés <i>ligne 002</i>		4 272 173,90	4 272 173,90
	Résultats à affecter	20 307 316,76	25 249 591,09	4 942 274,33
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2024	4 560 951,30	3 909 463,83	-651 487,47
	Résultats antérieurs reportés <i>ligne 001</i>		591 735,98	591 735,98
	Solde global d'exécution	4 560 951,30	4 501 199,81	-59 751,49
Restes à réaliser au 31/12/2024	Fonctionnement			
	Investissement	1 026 925,96	566 556,88	-460 369,08
Section d'investissement (Y compris RAR)	Investissement	5 587 877,26	5 067 756,69	-520 120,57
Résultats cumulés 2024 (y compris RAR en Invst)		25 895 194,02	30 317 347,78	4 422 153,76
Affectation 2024	Prévision d'affectation en réserve <i>compte 1068</i>			520 120,57
	Report en fonctionnement en Recettes			4 422 153,76

Si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants affectés, l'Assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivante le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2025.

Résultat global de la section de fonctionnement 2024	4 942 274,33
Solde d'exécution de la section d'investissement 2024	-59 751,49
Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2024	-460 369,08
Excédent de financement de la section d'investissement	0,00
Couverture du besoin de financement 2024 (compte 1068)	520 120,57
Solde du résultat de fonctionnement	4 422 153,76

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif, ainsi que le détail des restes à réaliser.

Le bureau communautaire dans sa séance du 6 février 2025 a émis un avis favorable.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Président ou son représentant à signer tous actes aux effets ci-dessus.**

OOo

**BUDGET ANNEXE DU S.P.A.N.C – REPRISE ANTICIPEE ET AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2024**

Alain BALDUCCI, Vice-Président en charge des finances, précise que les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales qui fixent les règles de l'affectation des résultats,

Ces résultats doivent être justifiés par :

- ✓ Une fiche de calcul établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public,

**Il est demandé à l'Assemblée Communautaire de constater et d'approuver les résultats de l'exercice 2024.**

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2024	76 307,27	67 167,90	-9 139,37
	Résultats antérieurs reportés <i>ligne 002</i>		160 702,34	160 702,34
	Résultats à affecter	76 307,27	227 870,24	151 562,97
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2024	6 240,01	6 018,14	-221,87
	Résultats antérieurs reportés <i>ligne 001</i>		75 433,86	75 433,86
	Solde global d'exécution	6 240,01	81 452,00	75 211,99
Restes à réaliser au 31/12/2024	Fonctionnement			
	Investissement	0,00	0,00	0,00
Section d'investissement (Y compris RAR)	Investissement	6 240,01	81 452,00	75 211,99
Résultats cumulés 2024 (y compris RAR en <i>Invf</i> )		82 547,28	309 322,24	226 774,96
Affectation 2024	Prévision d'affectation en réserve <i>compte 1068</i>			0,00
	Report en fonctionnement en Recettes			151 562,97

Si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants affectés, l'Assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivante le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2025.

Résultat global de la section de fonctionnement 2024	151 562,97
Solde d'exécution de la section d'investissement 2024	75 211,99
Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2024	0,00
Excédent de financement de la section d'investissement	75 211,99
Couverture du besoin de financement 2024 (compte 1068)	0,00
Solde du résultat de fonctionnement	151 562,97

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif.

Le bureau communautaire dans sa séance du 6 février 2025 a émis un avis favorable.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Président ou son représentant à signer tous actes aux effets ci-dessus.**

○○○

**BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT – REPRISE ANTICIPEE ET AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2024**

Alain BALDUCCI, Vice-Président en charge des finances, précise que les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales qui fixent les règles de l'affectation des résultats,

Ces résultats doivent être justifiés par :

- ✓ Une fiche de calcul établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public,

**Il est demandé à l'Assemblée Communautaire de constater et d'approuver les résultats de l'exercice 2024.**

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2024	2 031 832,14	2 031 832,14	0,00
	Résultats antérieurs reportés <i>ligne 002</i>		0,00	0,00
	Résultats à affecter	2 031 832,14	2 031 832,14	0,00
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2024	2 031 833,25	2 031 832,14	-1,11
	Résultats antérieurs reportés <i>ligne 001</i>		1,11	1,11
	Solde global d'exécution	2 031 833,25	2 031 833,25	0,00
Restes à réaliser au 31/12/2024	Fonctionnement			
	Investissement	0,00	0,00	0,00
Section d'investissement (Y compris RAR)	Investissement	2 031 833,25	2 031 833,25	0,00
Résultats cumulés 2024 (y compris RAR en Inv)		4 063 665,39	4 063 665,39	0,00
Affectation 2024	Prévision d'affectation en réserve <i>compte 1068</i>			
	Report en fonctionnement en Recettes			0,00

Si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants affectés, l'Assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivante le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2024.

Résultat global de la section de fonctionnement 2024	0,00
Solde d'exécution de la section d'investissement 2024	0,00
Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2024	0,00
Besoin de financement de la section d'investissement	
Couverture du besoin de financement 2024 (compte 1068)	
Solde du résultat de fonctionnement	0,00

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif.

Le bureau communautaire dans sa séance du 6 février 2025 a émis un avis favorable.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Président ou son représentant à signer tous actes aux effets ci-dessus.**

OOo

**PRESENTATION DU RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES**

Yvette GALAND, Vice-Présidente en charge de l'administration générale, précise que la présentation de ce rapport est un préalable obligatoire au vote du budget pour les EPCI de plus de 20 000 habitants.

Ce rapport retraçant l'année 2023 doit donc être présenté avant les débats du budget. Il fait apparaître :

- ❖ Au 31 décembre 2023, la collectivité compte 119 agents titulaires et contractuels, répartis comme suit :
  - 27 fonctionnaires
    - Dont 15 femmes
    - Dont 12 hommes
  - 92 contractuels
    - Dont 55 femmes
    - Dont 37 hommes
- ❖ **L'âge moyen du personnel** de la Communauté de Communes en 2023 est **de 42 ans**.

Répartition de l'effectif permanent par catégorie (A,B,C) 99 permanents

	<b>A</b>	<b>B</b>	<b>C</b>
Hommes	4	25	13
Femmes	6	16	35
<b>TOTAL</b>	<b>10</b>	<b>41</b>	<b>48</b>

- ❖ Rémunération brute moyenne brute annuelle par agent : 19 375, 25 €

Rémunération moyenne brute annuelle et par sexe : (99 permanents)

Hommes	Femmes
8 219	11 155

Au vu de ces éléments, il est à noter une HAUSSE des effectifs féminins (57 femmes et 42 hommes (Telles sont les raisons qui expliquent la différence de salaire).

Le bureau communautaire dans sa séance du 6 février 2025 a émis un avis favorable.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte de ce rapport.**

**BUDGET PRINCIPAL – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025**

Les informations financières et fiscales de la collectivité sont retracées dans les ratios ci-dessous :

Informations statistiques	Valeurs
Population DGF	36 457
Nom de l'EPCI : Communauté de Comunes du Provinois	

Informations fiscales			réf fiche individuelle 2024	
	Potentiel fiscal et financier		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel Fiscal par habitants de la strate
	Fiscal	Financier		
CCP	9 849 786	11 533 922	270,175440	346,370000

Informations financières - ratios		Valeurs	Moyennes nationales (données 2023)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	575,09	373,00
2	Produit des impositions directes/population	86,75	176,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	688,78	454,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	252,04	95,00
5	Encours de dette/population	196,80	204,00
6	DGF/population	46,20	49,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (3)	18,97	41,70
9	Dépenses de fonct. Et remb. Dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	88,67	87,00
10	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	36,59	21,00
11	Encours de la dette/recettes de fonctionnement (2)	28,57	44,90

Alain BALDUCCI, Vice-Président en charge des finances, précise que la section de fonctionnement 2025 s'élève à 25 380 951.51 € tout compris : les prévisions réelles, les opérations d'ordre et la reprise des résultats de 2024.

Selon le même principe, la section d'investissement s'élève à 11 118 540.46 €.

Les grandes masses :

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
	Dépenses réelles	20 965 951,51		Recettes réelles	20 688 797,75
	Opérations d'ordre	1 215 000,00		Opérations d'ordre	270 000,00
023	Autofinancement	3 200 000,00			
			002	Résultat 2024	4 422 153,76
		<b>25 380 951,51</b>			<b>25 380 951,51</b>
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
	Dépenses réelles	7 607 556,00		Recettes Réelles	3 826 863,01
	Opérations d'ordre	560 000,00		Opérations d'ordre	1 505 000,00
	Dépenses d'équilibre	1 864 307,01	021	Autofinancement	3 200 000,00
	Résultat 2024	59 751,49		Emprunt d'équilibre	1 500 000,00
	Restes à réaliser	1 026 925,96		Couverture du déficit 2024	520 120,57
		<b>11 118 540,46</b>		Restes à réaliser	566 556,88
		<b>11 118 540,46</b>			<b>11 118 540,46</b>
<b>BUDGET TOTAL</b>		<b>36 499 491,97</b>	<b>BUDGET TOTAL</b>		<b>36 499 491,97</b>

Un vote par chapitres :

Dépenses de Fonctionnement	BP 2024	CA 2024	BP 2025
<b>Opérations réelles</b>	<b>20 726 277,70</b>	<b>19 080 421,02</b>	<b>20 965 951,51</b>
Chapitre 011, Charges de gestion courante	3 156 211,00	2 362 653,76	2 919 666,50
Chapitre 012, Charges de personnel	3 828 555,00	3 445 157,25	3 976 703,60
Chapitre 014, Atténuation de produits	5 441 191,70	5 435 791,48	5 716 898,73
Chapitre 45, Autres charges de gestion courante	8 064 970,00	7 691 271,19	8 067 682,68
Chapitre 46, Charges financières	205 000,00	145 407,18	255 000,00
Chapitre 47-68, Charges exceptionnelles	30 350,00	139,46	30 000,00
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>20 726 277,70</b>	<b>19 080 421,02</b>	<b>20 965 951,51</b>
<b>SOUS TOTAL Opérations d'ordre</b>	<b>4 100 000,00</b>	<b>1 226 875,74</b>	<b>4 415 000,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>24 826 277,70</b>	<b>20 307 316,76</b>	<b>25 380 951,51</b>

Recettes de Fonctionnement	BP 2024	CA 2024	BP 2025
<b>Résultat de fonctionnement reporté</b>	<b>4 272 173,90</b>	<b>4 272 173,90</b>	<b>4 422 153,76</b>
<b>Opérations réelles</b>	<b>20 304 103,80</b>	<b>20 764 366,94</b>	<b>20 488 797,75</b>
Chapitre 012.013, Atténuation de charges	5 243,00	23 524,73	5 243,10
Chapitre 70, Produits des services, domaine et divers	1 564 381,00	1 618 373,13	1 524 460,98
Chapitre 73, Impôts et taxes	5 518 428,80	5 319 687,80	5 319 394,80
Chapitre 731, Fiscalité Locale	10 162 091,00	10 567 104,26	10 567 850,00
Chapitre 74, Dotations, subventions et participations	2 594 020,00	2 697 616,54	2 811 018,87
Chapitre 75, Autres produits de gestion courante	459 940,00	447 300,09	460 830,00
Chapitre 76, Produits financiers			
Chapitre 77, Produits exceptionnels		90 298,51	
Chapitre 78, Reprise sur provision		4 761,88	
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>24 576 277,70</b>	<b>25 036 540,84</b>	<b>25 110 951,51</b>
<b>SOUS TOTAL Opérations d'ordre</b>	<b>250 000,00</b>	<b>213 050,25</b>	<b>270 000,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>24 826 277,70</b>	<b>25 249 591,09</b>	<b>25 380 951,51</b>

Dépenses d'investissement	BP 2024	CA 2024	BP 2025
<b>Opérations réelles</b>	<b>5 755 647,72</b>	<b>4 274 819,87</b>	<b>10 498 788,97</b>
Chapitre 020, Dépenses imprévues			
Chapitre 10, Dotations, fonds divers et réserves			
Chapitre 13, Subventions d'investissement			
Chapitre 16, Emprunts et dettes assimilées	972 000,00	898 344,66	1 310 000,00
Chapitre 20, Immobilisations incorporelles	190 100,00	199 017,95	1 095 713,28
Chapitre 204, Subvention d'équipement versées	237 000,00	282 359,72	587 003,60
Chapitre 21, Immobilisations corporelles	164 000,00	201 093,61	721 383,24
Chapitre 23, Immobilisations en cours	3 304 500,00	2 057 753,29	5 894 933,85
Chapitre 27, Autres immobilisations financières	688 047,72	656 250,64	887 755,00
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>7 696 807,80</b>	<b>4 294 819,87</b>	<b>10 558 540,46</b>
<b>SOUS TOTAL Opérations d'ordre</b>	<b>305 000,00</b>	<b>266 131,43</b>	<b>560 000,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>8 001 807,80</b>	<b>4 560 951,30</b>	<b>11 118 540,46</b>

Recettes d'investissement	BP 2024	CA 2024	BP 2025
<b>Opérations réelles</b>	<b>3 066 510,00</b>	<b>2 627 486,91</b>	<b>5 893 419,89</b>
024 vente de patrimoine			459 725,00
Chapitre 10, Dotations, fonds divers et réserves	10 000,00	57 547,90	10 000,00
Chapitre 13, Subventions d'investissement	1 676 310,00	360 083,25	3 284 933,88
Chapitre 16, Emprunts et dettes assimilées	1 010 000,00	1 001 045,44	1 510 000,00
Chapitre 204, Subvention d'équipement versées			
Chapitre 21, Immobilisations corporelles			
Chapitre 23, Immobilisations en cours		840 000,00	
Chapitre 27, Autres immobilisations financières	370 200,00	370 810,32	648 761,01
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>3 846 807,80</b>	<b>3 221 222,89</b>	<b>6 413 540,46</b>
<b>SOUS TOTAL Opérations d'ordre</b>	<b>4 155 000,00</b>	<b>1 279 976,92</b>	<b>4 705 000,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>8 001 807,80</b>	<b>4 501 199,81</b>	<b>11 118 540,46</b>

**Le budget fonctionnement de 2025, conformément au ROB, prendra en compte**

- ✓ Une stabilité des taux d'imposition (TF 2.40 % / TFNB 5.03 % / CFE 21.71% / THRS 9.14%)
- ✓ Un résultat de clôture 2024 de 4.4M€ (pour mémoire, résultat 2023 : 4.2 M€)
- ✓ Les tarifs seront actualisés à 3% ou avec une révision dont le montant est en rapport avec la nature de l'activité.
- ✓ Un niveau d'investissement soutenu : 6 286 656 € seront investis en 2025, dont 3 128 553 € restant à la charge de la Communauté de Communes après déduction des subventions (2 698 378 € et 459 725 € de cession du lot B3).
- ✓ Un stock de dette maintenu autour de 7 M€.

**Les dépenses réelles de fonctionnement se décomposent de la manière suivante :**

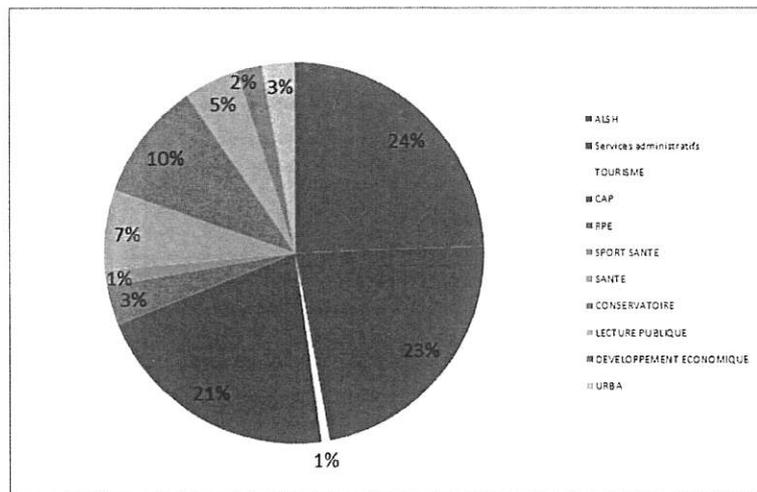
**Les charges de gestion (011) : 2 919 666.50 €**

Ces charges regroupent les achats courants, les dépenses d'entretien, les services extérieurs et les impôts et taxes.

**La masse salariale brute (012) : 3 976 703.60 €**, mais est à ramener à 3 568 412 € déduction faite des mises à disposition et refacturations.

Sont intégrés :

- Les revalorisations du SMIC
- la revalorisation des échelles indiciaires (catégories A, B et C)
- la consolidation des promotions internes, avancements de grades et échelons 2025
- les avancements d'échelons 2025
- la prévision des avancements de grades 2025
- une organisation des services conciliant recrutements complémentaires si cela est nécessaire et maîtrise de la masse salariale



**Les atténuations de produits (014) : 5 716 898.73 €**

- 4 391 748.73 € d'Attributions de Compensation à reverser aux communes (4 588.80 € à percevoir, chapitre 73)
- 895 150 € de **FNGIR**
- 210 000 € de taxes additionnelles sur les encaissements de la taxe de séjour : 15 % pour la Région (Société Grand Paris), 10% pour le Département et 200% pour Ile de France Mobilités (cf à l'article 140 de la loi de finances 2024)
- 220 000 € pour des reversements de fiscalité

**Les autres charges de gestion courante (65) : 8 067 682.68 €**

On retrouvera notamment :

- Les contributions OM (6.5M€)
- Les contributions aux autres syndicats (682 430€)
- Les subventions aux associations (179 480€)
- Les indemnités et cotisations des élus (149 330€)
- Les admissions en non-valeur et autres reversements (40 000€)
- La subvention d'équilibre du budget annexe du Lotissement (422 292.68 €)
- Les logiciels (4 150 €)
- Les reversements de 95% des produits de la taxe de séjour à Provins Tourisme (90 000 €)

**Les charges financières (66) : 255 000 €**

N° FICHE	ANNÉE REALISATION	LIBELLÉ	PRÊTEUR	DURÉE	ENCOURS AU 01/01/2025	INTÉRÊT	AMORT	ANNUITÉ
3	2010	CONSTRUCTION BUREAUX PARC DU DURTEL	0002 - CAISSE FRANCAISE DE FIN LOCAL	15	39 328,97	430,42	31 402,06	31 832,48
4	2010	CONSTRUCTION BUREAUX PARC DU DURTEL	0002 - CAISSE FRANCAISE DE FIN LOCAL	15	57 086,40	1 062,95	45 517,73	46 590,68
5	2010	INVESTISSEMENTS 2009	0002 - CAISSE FRANCAISE DE FIN LOCAL	15	126 315,97	5 216,85	126 315,97	131 532,82
7	2007	INVESTISSEMENTS 2007	0002 - CAISSE FRANCAISE DE FIN LOCAL	20	115 625,00	4 250,77	37 500,00	41 750,77
8	2013	INVESTISSEMENTS 2013	0002 - CAISSE FRANCAISE DE FIN LOCAL	15	375 000,00	10 800,00	100 000,00	110 800,00
10	2014	SYNDICAT MIXTE DES BRIES CHAMPENOISE	0004 - CAISSE D'EPARGNE	15	17 801,93	792,19	4 450,49	5 242,68
12	2014	SYNDICAT MIXTE DES BRIES CHAMPENOISE	0004 - CAISSE D'EPARGNE	17	243 750,00	9 738,76	37 500,00	47 238,76
13	2014	INVESTISSEMENTS 2014	0002 - CAISSE FRANCAISE DE FIN LOCAL	15	316 666,53	8 341,67	66 666,68	75 008,35
14	2017	INVESTISSEMENTS 2017	0004 - CAISSE D'EPARGNE	15	373 333,24	4 412,33	46 666,68	51 079,01
15	2018	INVESTISSEMENTS 2018	0004 - CAISSE D'EPARGNE	15	419 999,92	5 755,74	46 666,68	52 422,42
16	2019	INVESTISSEMENTS 2019	0004 - CAISSE D'EPARGNE	15	910 000,07	5 250,00	93 333,32	98 583,32
17	2020	INVESTISSEMENTS 2020	0004 - CAISSE D'EPARGNE	15	630 000,00	8 079,76	60 000,00	68 079,76
18	2021	INVESTISSEMENTS 2021	0007 - C.R.C.A.	15	799 999,96	4 339,62	66 666,68	71 006,30
19	2022	INVESTISSEMENTS 2022	0004 - CAISSE D'EPARGNE	15	849 999,97	18 480,00	66 666,68	85 146,68
20	2023	INVESTISSEMENTS 2023	0001 - LA BANQUE POSTALE	15	899 999,98	33 162,50	66 666,68	99 829,18
21	2024	INVESTISSEMENTS 2024	0001 - LA BANQUE POSTALE	15	1 000 000,00	36 702,77	66 666,68	103 369,45
<b>TOTAL GENERAL</b>					<b>7 174 907,94</b>	<b>158 816,33</b>	<b>962 886,33</b>	<b>1 119 502,66</b>

#### Les charges exceptionnelles (67) et dotations (68)

- 10 000 €, provision pour d'éventuels ajustements en cours d'année
- 20 000 €, provision pour dépréciation de créances douteuses mise en place avec la M57

En face de ces dépenses, les **recettes** :

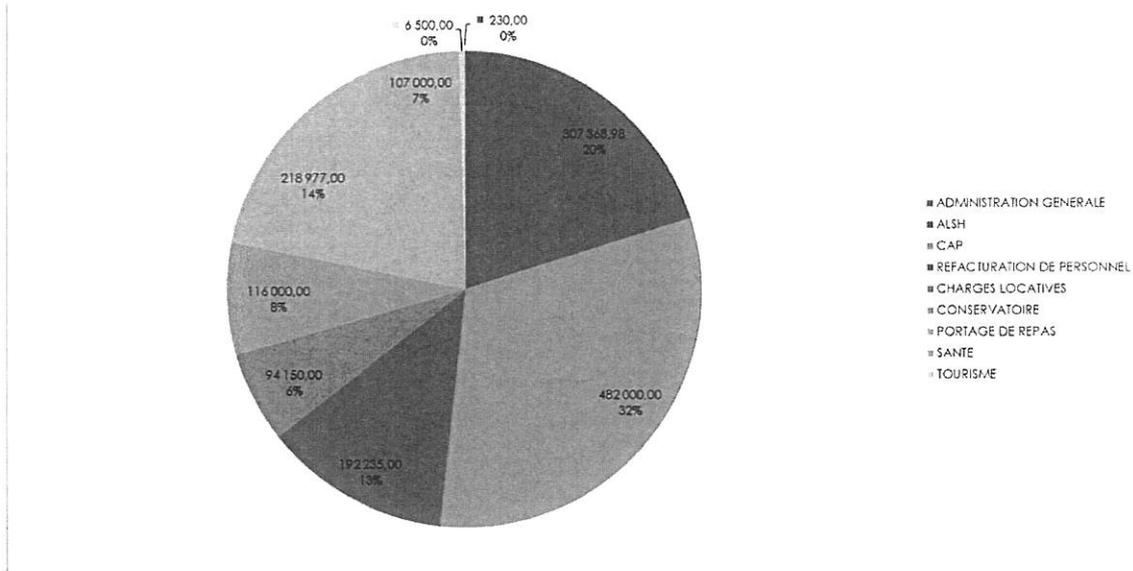
**Les atténuations de charges (013): 5 243.10 €**, concernent principalement des remboursements de personnel (maladie, assurance ...)

**Les produits des services (70): 1 524 460.98 €**, notamment pour

- l'accueil des enfants dans les Centres de Loisirs
- les élèves du Conservatoire de Musique
- les recettes du portage de repas
- les recettes du CAP
- les mises à disposition de personnel
- Les charges refacturées aux locataires et redevances d'occupation
- La participation des communes pour l'opération Œufs de Pâques

.....

Les tarifs des services actualisés à 3% ou avec une révision dont le montant est en rapport avec la nature de l'activité



**Les impôts et taxes (73) : 5 319 394,80 €** : reconduction par précaution

- La suppression de la TH des intercommunalités est compensée par une quote-part de la TVA (**fraction de TVA nationale**) : **3 715 606 €**
- **Fraction compensatoire de la CVAE** : +3,6% attendue : **1 281 200 €**
- FPIC : 318 000 €
- 4 588,80 € d'AC

**La fiscalité locale (731) : 10 567 850 €** : reconduction par précaution

- La **fiscalité directe**, sera proposée à taux constant, pour un produit de **3 162 712 €** pour les taxes foncières, la THRS et la CFE. Les ajustements seront constatés ultérieurement après notification effective par les services de l'Etat.
- Reconduction de la TASCOM : 450 015 €
- Reconduction des IFR : 225 123 €
- 6 430 000 € de TEOM
- 300 000 € d'encaissement de taxes de séjour

**Les dotations (74) : 2 811 018,87 €**

Reconduction **de la DGF**, par précaution, sera proposée : 1 684 136 €

Reconduction compensations : 536 206 €

La prévision des participations des autres financeurs : 590 676,87 € (CAF, Département, Région, CPAM, ANAH ...) pour le fonctionnement des services ALSH, RPE, Conservatoire, SPRH et Centre de Santé.

**Les autres produits de gestion courante (75) : 460 830 €**

Ce sont les revenus locatifs (395 100 €) ainsi que la participation salariale des chèques déjeuners des agents (30 730 €) et le toucher de quai (35 000 €)

\*\*\*\*\*

### En investissement :

Ces investissements ont été présentés au moment du ROB il y a 2 mois, le 19 décembre dernier.

Les investissements proposés pour l'exercice 2025, représentent un budget de :

- 6 286 656 €
- Dont 3 128 553 € restant à la charge de la Communauté de Communes, après déduction des subventions et des cessions du lot B3

#### - Développement économique et Travaux : 2 998 000 €

- 900 000 € pour l'Aménagement et la viabilisation du site de l'ancienne distillerie  
Financements :           solde CID : 204 526 €  
                                  40% DSIL ou DETR : 300 000 €  
Reste à charge : 395 474 €
- 670 000 € pour la ZAC
  - 100 000 € d'études pour l'extension de la ZAC
  - 570 000 € de Viabilisation du lot B3 (maitrise d'œuvre et travaux)  
Financements :           solde CID : 66 667 €  
                                  40% DSIL ou DETR : 190 000 €  
Reste à charge : 313 333 €  
Vente de 3 lots d'une surface totale de 13 135 m2 pour 459 725 €
- 923 000 € sont budgétés pour une première partie de la démolition et de la dépollution de la Friche de Longueville  
Financements :           612 000 € du Fonds verts « recyclage foncier des friches » et de l'ADEME  
Reste à charge : 311 000 €
- 120 000 € pour des travaux de voirie des zones
- 300 000 € seront consacrés aux travaux pour le cinéma (électricité, peinture et sanitaires)  
Financements :           solde CID : 119 081 €  
                                  Solde DSIL : 119 081 €  
Reste à charge : 61 838 €
- 70 000 € pour l'installation d'un city à Sainte Colombe qui accueillera un ALSH à partir du 8 janvier 2025
  - 15 000 € de fonds de concours à destination des communes qui se doteraient d'un équipement sportif

#### - Développement durable : 6 000 €

6 000 € d'audits énergétiques sont inscrits, notamment pour le CAP et le Cinéma ; il restera à hiérarchiser les autres bâtiments communautaires : Hauts de Provins, Durteint, Maisons de santé, centre de santé ...

➤ **Tourisme : 322 000 €**

- 265 000 € de travaux à l'Office du Tourisme pour la création d'une salle patrimoine  
Financements :           solde CID : 71 175.25 €  
                                  Solde DETR : 71 175.25 €  
Reste à charge : 122 650 €
- 30 000 € pour l'installation d'un abri à vélos sur l'aire de Villecran
- 25 000 € pour la mise en conformité électrique et l'alarme incendie de la Tour César
- 2 000 € de provision pour des éventuelles ouvertures de gîtes et chambres d'hôtes

▪ **Mobilités : 550 000€**

- 200 000 € pour la création de 3 arrêts de bus : Marie Curie, Pré de la Comtesse et Terrier Rouge  
Financement 70% IDFM : 116 667 €  
Reste à charge : 83 333 €
- 240 000 € pour la maîtrise d'œuvre de l'aménagement cyclable de la voie verte entre Provins et Longueville  
Financement 70% Région – Département – ADEME - Etat : 140 000 €  
Reste à charge : 100 000 €
- 180 000 € pour l'étude et la mise en place d'une plateforme intercommunale du « savoir rouler à vélo »  
Financement 80% Région – ADEME : 120 000 €  
Reste à charge : 60 000 €

▪ **Le Centre Aquatique : 939 606 €**

- Comme tous les ans, 500 000 € pour le financement du BEA du Centre Aquatique
- 82 000 € de provision pour le gros entretien et le renouvellement technique et le bâtiment intégré dans le P3
- 197 000 € de GTB réglementaire pour la gestion automatisée, réglementaire au 1<sup>er</sup> janvier 2025
- 110 606 € pour l'installation de hammams et les travaux qui y seront associés
- 50 000 € pour des travaux, équipements et matériels divers

- **La Santé : 956 100 €**

- 190 000 € pour les travaux de la Maison Sport Santé
- 607 000 € seront consacrés aux travaux de l'étage de la MSU

Financements : Région 192 400 €  
ARS 256 500 €

Reste à charge : 158 100 €

- 150 000 € seront prévus pour une maison de santé à Beton Bazoches
- 9 100 € pour l'accueil d'un médecin supplémentaire : logiciel, matériel informatique, électrocardiogramme et un défibrillateur

- **La lecture publique : 173 450 €**

Les CDI-Médiathèques de Villiers-Saint-Georges et de Jouy-le-Châtel ouvriront leurs portes en 2025. Il faut donc continuer à mettre en place des actions et à constituer les collections. Sont donc prévus :

- 43 000 € pour l'acquisition de collections
- 102 800 € pour l'installation d'un serveur et l'équipement informatique et téléphonique pour les sites de Villiers et Jouy, des équipements Fablab et des douchettes
- 27 650 € pour 2 boîtes de retour extérieures, du matériel de cuisine et la création de logos individuels pour les médiathèques du réseau

Financements Région et DRAC : 56 633 €

Reste à charge : 116 817 €

- **L'habitat : 243 000 €**

- 80 000 € sont prévus pour l'étude du Programme Local de l'Habitat (**PLH**)

La Communauté de communes du Provinois doit obligatoirement réaliser un Programme Local de l'Habitat car sa population est supérieure à 30 000 habitants et parce qu'elle compte une commune de plus de 10 000 habitants. La réalisation d'un PLH se déroule sur 3 ans.

- 142 000 € pour l'**OPAH-RU** dans le cadre de l'opération de revitalisation de territoire (ORT) « Petites Villes de Demain » afin de porter une stratégie d'accompagnement volontariste en faveur de l'amélioration de l'habitat ciblée sur le centre-ville « basse » de Provins, qui concentre des problématiques d'habitat dégradé.

Financement ANAH : 62 473 €

Reste à charge : 79 528 €

○ 21 000 € sont prévus pour des **abondements locaux** en complément des aides financières ANAH à destination des propriétaires occupants et bailleurs pour des travaux concernant les thématiques spécifiques d'habitat dégradé et lutte contre l'habitat indigne.

- **Les autres dépenses : 28 500 €**

- 17 000 € pour du matériel informatique, du mobilier et l'extension du logiciel d'urbanisme en vue de la dématérialisation vers les communes.

• 7 000 € pour des équipements pour les ALSH, le RPE et une provision de subvention d'équipement pour d'éventuelles ouvertures de MAM (Maison d'Assistantes Maternelles).

- 4 500 € pour l'acquisition d'instruments de musique pour le Conservatoire.

	Dépenses TTC 2025	Receffes 2025	Reste à la charge de la CCDP pour 2025
<b>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / TRAVAUX</b>	<b>2 998 000</b>	<b>1 611 355</b>	<b>1 386 645</b>
Fonds de concours aux communes qui se dotent d'un équipement sportif	15 000		15 000
Aménagement + viabilisation site ancienne distillerie	900 000	504 526	395 474
Etudes ZAC pour extension + maîtrise d'œuvre	100 000		100 000
Viabilisation lot B3 (530 000 Travaux + 40 000 de complément maîtrise d'œuvre)	570 000	256 667	313 333
Frèche de Longueville Remboursement de dette	923 000	612 000	311 000
Travaux de voirie des zones	120 000		120 000
Travaux HT cinéma (électricité, peinture et sanitaires)	300 000	238 162	61 838
City Sainte Colombe	70 000		70 000
<b>DEVELOPPEMENT DURABLE</b>	<b>6 000</b>	<b>0</b>	<b>6 000</b>
Audits énergétiques	6 000		6 000
<b>TOURISME</b>	<b>322 000</b>	<b>142 351</b>	<b>179 650</b>
Travaux OT, travaux logement Salle Patrimoine	265 000	142 351	122 650
Abrî vélos à côté de Villecran pour une vingtaine de vélos	30 000		30 000
Mise en conformité électrique et alarme incendie de la Tour César	25 000		25 000
Subvention gîtes et chambres d'hôtes	2 000		2 000
<b>MOBILITES</b>	<b>420 000</b>	<b>374 667</b>	<b>243 333</b>
Arrêts de bus	200 000	116 667	83 333
Aménagement cyclable - Voie verte entre Provins et Longueville Maîtrise d'œuvre en 2025	240 000	140 000	100 000
Etude et mise en place d'une plateforme intercommunale du "Savoir Rouler à Vélo" (40 vélos)	180 000	120 000	60 000
<b>CAP (HT) - SPORT SANTE</b>	<b>439 606</b>	<b>0</b>	<b>439 606</b>
P3, Gros entretien, renouvellement technique et bâtimentaire	82 000		82 000
GTB réglementaire pour la gestion automatisée	197 000		197 000
Hammams par Suède Saunas + travaux associés	110 606		110 606
Matériel et équipements	50 000		50 000
<b>SANTE</b>	<b>956 100</b>	<b>448 900</b>	<b>507 200</b>
Maison Sport Santé	190 000		190 000
Etage de la MSU	607 000	448 900	158 100
Maison de Santé de Beton Bazoches	150 000		150 000
Logiciel Weda	2 100		2 100
Matériel informatique	3 000		3 000
Electrocardiogramme	3 000		3 000
Défibrillateur	1 000		1 000

	Dépenses TTC 2025	Recettes 2025	Reste à la charge de la CCDP pour 2025
<b>LECTURE PUBLIQUE</b>	<b>173 450</b>	<b>56 633</b>	<b>116 817</b>
Logiciel SIGB et portail	6 000,00	5 800,00	200,00
Acquisition de collections	43 000,00	7 500,00	35 500,00
2 boîtes de retour extérieures	20 000,00		20 000,00
3 diables	6 000,00		6 000,00
Équipement informatique pour les 2 CDI VSG et Jouy	55 000,00	36 666,67	18 333,33
Installation serveur Webkiosk pour les 2 sites	30 000,00		30 000,00
6 douchettes	1 500,00		1 500,00
Équipement Fablab (imprimante 3D, découpeuse vinyle, machines à coudre, stylos 3D...)	10 000,00	6 666,67	3 333,33
Équipements cuisine : micro ondes, mini frigos, cafetières, bouilloires..)	1 050,00		1 050,00
2 téléphones sans fil	300,00		300,00
Création de logos individuels pour les médiathèque du réseau	600,00		600,00
<b>HABITAT</b>	<b>243 000</b>	<b>62 473</b>	<b>180 528</b>
PLH	80 000		80 000
OPAH	142 000	62 473	79 528
Abondements locaux aides travaux	21 000		21 000
<b>ADMINISTRATION GENERALE</b>	<b>17 000</b>	<b>0</b>	<b>17 000</b>
Matériel de bureau et informatique	10 000		10 000
Extension logiciel Urba en vue de la dématérialisation vers les communes	4 000		4 000
Logiciel - licences	3 000		3 000
<b>ENFANCE ET PETITE ENFANCE</b>	<b>7 000</b>	<b>0</b>	<b>7 000</b>
Subvention d'équipement Maison d'Assistantes Maternelles	2 000		2 000
Mobilier et matériel ALSH	5 000		5 000
<b>CONSERVATOIRE</b>	<b>4 500</b>	<b>0</b>	<b>4 500</b>
Instruments de musique	4 500		4 500
<b>TOTAL</b>	<b>5 784 656</b>	<b>2 698 378</b>	<b>3 088 278</b>
<b>Cessions B3</b>			<b>-459 725</b>
			<b>2 628 553</b>
Pour mémoire :			
BEA	500 000		500 000

Le bureau communautaire dans sa séance du 6 février 2025 a émis un avis favorable.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote ce budget primitif 2025.**

Le Président fait un point sur les chantiers d'insertion. Il indique qu'à la fin de l'année, la commune de Poigny aura besoin de récupérer ses locaux qui sont prêtés à titre gracieux. Il faudrait trouver un bâtiment d'une surface de 150m<sup>2</sup> à 180m<sup>2</sup> ou prévoir la construction d'un bâtiment avec vestiaire homme/femme et du stationnement.

oOo

**BUDGET ANNEXE DU S.P.A.N.C – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025**

Alain BALDUCCI, vice-président en charge des finances, présente le budget annexe du S.P.A.N.C décrit les opérations de contrôles des systèmes d'assainissement non collectifs et la réhabilitation des installations en A.N.C.

La section de FONCTIONNEMENT s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de 245 362.97 €, et correspondant :

En recettes,

- 92 800 € HT de facturation de contrôles sur les équipements existants (170 € TTC le contrôle périodique et cession)
- ✓ 1 000 € de provision pour majoration des pénalités pour refus de contrôle ou d'accès prévues par le règlement du SPANC (délibération du 13 octobre 2017)
- ✓ 151 562.97 € de résultat 2024 repris

En dépenses,

- ✓ 66 000 € HT pour 600 contrôles périodiques et cessions à 121€ TTC
- ✓ 1 000 € de provisions de régularisation
- ✓ 50 000 € de refacturation de personnel du budget principal (délibération du 8 février 2019)
- ✓ 5 000 € de provisions pour admission en non-valeur, annulations de titres ou régularisations
- ✓ 6 000 € de régularisations diverses
- ✓ 500 € de provisions d'annulation de titres
- ✓ 116 862.97 € d'autofinancement dégagé sur cette section

oOo

La section d'INVESTISSEMENT décrit les tranches en cours pour 198 074.96 €.

L'exercice 2025 devra prendre en compte :

En dépenses,

- ✓ La poursuite de la campagne des contrôles des équipements neufs pour 6 180 € HT (30 contrôles de réalisation à 132 € TTC, et 30 contrôles de conception à 115.20 € TTC)
- ✓ 5 000 € de provisions pour régularisations
- ✓ 186 894.96 € de dépenses d'équilibre

En recettes,

- ✓ 6 000 € HT en recettes pour la facturation de 60 contrôles de réalisation et conception à 120 € TTC
- ✓ 116 862.97 € d'autofinancement dégagé de la section de fonctionnement
- ✓ 75 211.99 € de résultat 2024 repris

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
618	Contrôles périodiques sur les équipements existants	66 000,00	7068	Facturation des contrôles sur les équipements existants	92 800,00
618	Provisions régularisation	1 000,00			
6215	Refacturation de personnel	50 000,00	7711	Provisions majoration des pénalités	1 000,00
6541	Admission en non valeur	5 000,00			
65888	Régularisations diverses	6 000,00			
673	Provisions Annulation de titres	500,00			
023	Autofinancement	116 862,97			
		<b>245 362,97</b>	002	Résultat 2024	151 562,97
					<b>245 362,97</b>
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
4581999	Contrôles périodiques de bon fonctionnement sur les équipements neufs	6 180,00	4582999	Facturation des contrôles sur les équipements neufs	6 000,00
4582999	Annulation de titres / années antérieures	5 000,00			
4581	Dépense d'équilibre	186 894,96	021	Autofinancement	116 862,97
	Restes à réaliser	0,00		Restes à réaliser	0,00
			001	Résultat 2024	75 211,99
		<b>198 074,96</b>			<b>198 074,96</b>

Le bureau communautaire dans sa séance du 6 février 2025 a émis un avis favorable.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le Budget Primitif 2025 pour le Budget annexe du S.P.A.N.C.**

oOo

### Budget annexe du lotissement – Vote du budget primitif 2025

Alain BALDUCCI, vice-président en charge des finances, présente le budget annexe du lotissement.

Ce budget annexe retrace tous les travaux d'aménagement des zones d'activités de Poigny et Longueville.

C'est un budget M57 en comptabilité de stock.

Pour mémoire,

- 15 986 m2 sur la Zone d'activités de Longueville dite « Les cas rouges »
- 15 838 m2 sur les Zones d'activités de Poigny, dites de la petite et grande Prairie

Sont prévus :

- ✓ Les écritures de vente de 9 lots des 15 986 m2 de la zone d'activité des Cas rouges (délibération du 19 décembre 2024)
- ✓ La constatation des stocks de terrains
- ✓ Les subventions d'équilibre au Budget Principal

Après la constatation de ces ventes, ce budget annexe sera intégré au budget principal

FONCTIONNEMENT				
DEPENSES			RECETTES	
Dépenses Réelles			Recettes Réelles	
			7015	Ventes HT 226 468,33
Dépenses d'ordre			Recettes d'ordre	
7133	chapitre 042 Constaton de l'achèvement des terrains en début d'année	1 291 515,72	71355	chapitre 042 Intégration des lots achevés, en fin d'ann 1 291 515,72
71355	chapitre 042 Sortie des terrains vendus	648 761,01	757368	chapitre 75 Subvention d'équilibre Budget Principal 422 292,68 <i>mandat au 65736221 sur le BP</i>
		<b>1 940 276,73</b>		<b>1 940 276,73</b>
STISSEMENT				
DEPENSES			RECETTES	
Dépenses Réelles			Recettes Réelles	
Dépenses d'ordre			Recettes d'ordre	
3555	chapitre 040 Intégration des lots achevés, en fin d'année	1 291 515,72	3555	chapitre 040 Constaton de l'achèvement des terrains en début d'année 1 291 515,72
1678	chapitre 16 Avance du Budget Principal 648 761,01 <i>Titre au 2764 sur le BP</i>	648 761,01	3555	chapitre 040 Sortie des terrains vendus 648 761,01
		<b>1 940 276,73</b>		<b>1 940 276,73</b>

Le bureau communautaire dans sa séance du 6 février 2025 a émis un avis favorable.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le Budget Primitif 2025 pour le Budget annexe du lotissement.**

oOo

### VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2025

Alain BALDUCCI, vice-président en charge des finances, présente conformément à l'engagement pris lors du Rapport d'Orientation Budgétaire, les taux d'imposition pour 2025, ne seront pas modifiés.

Il est proposé au conseil communautaire de voter les taux suivants :

- Taux TF bâti 2.40 %
- Taux TF non bâti 5.03 %
- Taux CFE 21.71%
- Taux THRS 9.14 %

**Le produit attendu est de 3 162 712 €**

- 1 001 020 € Taxe foncière / bâti
- 201 465 € Taxe foncière / non bâti
- 1 614 759 € CFE
- 345 468 € THRS, Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires

Le bureau communautaire dans sa séance du 6 février 2025 a émis un avis favorable.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote les taux d'imposition 2025 tels que présentés ci-dessus.**

oOo

**SUBVENTIONS 2025 AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES DE NATATION ET AUTORISATION AU PRÉSIDENT POUR SIGNER LES CONVENTIONS AVEC LES ASSOCIATIONS**

Abdelhafid JIBRIL vice-président en charge du sport, indique que chaque année, le conseil communautaire est invité à délibérer sur le montant des subventions qu'il attribuera aux associations de natation, au titre de l'exercice budgétaire 2025.

Au titre de l'exercice budgétaire 2025, les propositions sont les suivantes :

- **PROVINS NATATION : 20 500€**
- **ASSUPRO : Proposition : 1500€**
- **AQUACYCLOPEDUS : Proposition : 700€**

Le bureau communautaire dans sa séance du 6 février 2025 a émis un avis favorable.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote les subventions en faveur des associations au titre de l'exercice budgétaire 2025 et autorise le Président ou son représentant à signer les conventions à venir.**

oOo

**SUBVENTION 2025 À L'ASSOCIATION AJECTA ET AUTORISATION AU PRÉSIDENT POUR SIGNER LA CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION.**

Eric TORPIER vice-président en charge du tourisme, indique que le conseil communautaire est invité à délibérer sur le montant de la subvention qu'il attribuera à l'AJECTA (Association des Jeunes pour l'Entretien et la Conservation des Trains d'Autrefois), au titre de l'exercice budgétaire 2025.

L'association demande au titre de l'année 2025 une subvention de 2 000 €.

L'objet de cette association est la sauvegarde et la restauration du patrimoine ferroviaire.

L'association gère un musée ainsi que des trains touristiques. Elle souhaite une aide au fonctionnement pour lui permettre de continuer la restauration du patrimoine ferroviaire.

L'association souhaite également développer l'offre touristique sur le Provinois.

Le bureau communautaire dans sa séance du 6 février 2025 a émis un avis favorable.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité vote une subvention de 2 000 € en faveur de l'association au titre de l'exercice budgétaire 2025.**

OOo

**VOTE D'UNE SUBVENTION A L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAUTAIRE « PROVINS  
TOURISME, ENTRE BASSEE, MONTOIS ET PROVINOIS »**

Dans le cadre de la loi 3DS, le Président et les élus communautaires qui siègent au conseil d'administration de l'Office de Tourisme sortent de la salle et ne participent pas au vote à savoir :

- Olivier LAVENKA
- Alain BOULLOT
- Christine BOULET
- Catherine GALLOIS
- Dominique GAUFILLIER
- François MARCHAND
- Virginie SPARACINO
- Eric TORPIER

Claire CRAPART, Claire CRAPART, vice-présidente en charge des transports, des mobilités et du développement durable, prend la présidence.

Elle précise que pour mener à bien ses projets en matière de Tourisme, la Communauté de communes du Provinois charge PROVINS TOURISME, entre Bassée, Montois et Provinois d'une mission de conseils et d'assistance technique et administrative et toute action visant à servir le développement du tourisme territorial.

Dans ce cadre PROVINS TOURISME, entre Bassée, Montois et Provinois s'engage à accompagner les projets initiés par la Communauté de communes du Provinois par :

- La réalisation et la diffusion des brochures dénommées « Guides du Visiteur 2024 »
- Acquérir sous forme de contrat de location longue durée 2 véhicules de service pour faciliter la mobilité du personnel de Provins Tourisme sur le territoire intercommunautaire.
- La réalisation et la diffusion de plaquettes de circuits de randonnées pédestres.

Modalités :

PROVINS TOURISME, entre Bassée, Montois et Provinois se rencontreront autant que de besoin et au moins une fois par mois au cours de réunions techniques.

PROVINS TOURISME, entre Bassée, Montois et Provinois participera aux commissions Tourisme pour faire le point sur l'avancée des projets,

Les réunions de travail seront organisées au siège de la Communauté de communes du Provinois.

Les Communautés de communes du Provinois, du Bassée Montois participeront au financement des actions ci-dessus au prorata de leur population respective.

Pour la Communauté de communes du Provinois il est demandé une subvention de 14 622.44 € en faveur de PROVINS TOURISME, entre Bassée, Montois et Provinois.

Le bureau communautaire dans sa séance du 6 février 2025 a émis un avis favorable.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, attribue cette subvention et autorise le Président à signer la convention relative.**

OOo

**SUBVENTIONS 2025 AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES ET AUTORISATION AU PRESIDENT POUR SIGNER LES CONVENTIONS AVEC LES ASSOCIATIONS**

Alain BONTOUR vice-président en charge de la culture, indique que chaque année, le conseil communautaire est invité à délibérer sur le montant des subventions qu'il attribuera aux associations culturelles, au titre de l'exercice budgétaire 2025.

La commission culture s'est réunie le 10 décembre 2024 pour étudier les demandes reçues.

Au titre de l'exercice budgétaire 2025, les propositions sont les suivantes :

- Cinéma « Le Rexy » (APP) : 10 000 €
- Inventio : 4 000€
- Orchestre d'Harmonie de Provins et du Provinois :  
5 500 € : Orchestre  
5 400 € : Renfort musicaux
- Les amis de Notre Dame de Voulton : 1000 €
- Commune Libre de la Ville-Haute : 12 000 €

Le bureau communautaire dans sa séance du 6 février 2025 a émis un avis favorable.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité vote les subventions en faveur des associations au titre de l'exercice budgétaire 2025 et autorise le Président ou son représentant à signer les conventions à venir.**

oOo

**VOTE D'UNE SUBVENTION EN FAVEUR DES PROJETS PEDAGOGIQUES A VOCATION CULTURELLE DE L'ECOLE MATERNELLE LA VOULZIE (PROVINS), DE L'ECOLE MATERNELLE RAYMOND LOUIS (PROVINS) ET DE L'ECOLE ELEMENTAIRE DE (BANNOST-VILLEGAGNON)**

Alain BONTOUR, vice-Président en charge de la culture présente les projets culturels de l'école maternelle la Voulzie (Provins), de l'école maternelle Raymond Louis (Provins) et de l'école élémentaire de (Bannost-Villegagnon)

**ECOLE MATERNELLE LA VOULZIE**

Le projet de l'école maternelle La Voulzie concerne 46 enfants de 2 classes maternelles « autour des livres ».

Le faible niveau de langage (voire inexistant) des élèves à leur entrée en maternelle a interpellé les professeurs des écoles. De ce fait, elles souhaitent faire revenir les livres dans les familles (en lieu et place des téléphone, tablette et télévision).

Les livres installent un climat d'écoute, favorisent le questionnement, suscitent le débat et engagent à prendre la parole.

Un spectacle viendra compléter cette démarche en faisant découvrir l'histoire vivante et les lieux de vie où trouver les livres.

Ce projet très varié présente 8 activités et sorties (Château de la Motte Tilly, Médiathèques Alain Peyrefitte et Maison de Quartier, Salon du Livre, Librairie Canova, Ville Haute avec Provins Tourisme) qui permettront un éveil au spectacle vivant, à l'imaginaire déclenché par les histoires des livres mais également à l'envie d'échanger et de réfléchir dans le calme ou dans des lieux particuliers (jardins, bibliothèques : ne pas avoir peur d'y entrer).

Le coût global est de 1 620€ (après prise en charge partielle de frais de transport par la ville de Provins). Il est proposé de verser 20% de ce montant soit 325€.

oOo

#### ECOLE MATERNELLE RAYMOND LOUIS

Le projet d'école souhaite engager les élèves à s'ouvrir au monde qui les entoure et au vivre ensemble.

Pour accompagner cela, il est proposé d'accueillir une troupe théâtrale qui mettra en place des saynètes de 50 mn pendant 4 jours. Le thème en sera les personnages du Moyen Age. Également sont prévues la visite de la Grange aux Dîmes, de la Tour César et le spectacle des Aigles en Ville Haute.

Ce projet « Arts du spectacle et Patrimoine architectural Provinois » a reçu l'aide de l'Education Nationale pour 2.000€ ainsi que de la Ville de Provins pour la visite des monuments.

Le montant à financer étant de 2 420€ + 760€ = 3 180€, la subvention de 20 % proposée est de 640€.

oOo

#### ECOLE ELEMENTAIRE BANNOST-VILLEGAGNON

Le déplacement des classes de CM1-CM2, soit 25 élèves est prévu du 08 au 11 avril 2025 pour les plages du Débarquement avec un séjour à Douvres la Délivrande (14).

Sont prévues :

- Visite du centre Juno Beach
- Visite et atelier au Mémorial de Caen
- Circuit guidé des plages du débarquement
- Visite d'un phare et d'un port de pêche à Ouistreham

En préambule, auront lieu des études en lien avec le projet d'école :

- Résolution de problèmes mathématiques
- Enrichir son vocabulaire notamment en lien avec l'histoire, lire et interpréter un texte littéraire
- Pratiquer une activité physique une à deux fois par semaine pour se sentir bien.

Sur place, l'objectif est de :

- Favoriser le développement de l'enfant
- Accéder à la connaissance, à l'expression, à l'autonomie et à la responsabilité
- Découvrir comment on peut vivre autrement et ailleurs
- Accepter un système de référence inconnu

Une soirée-bilan sera organisée pour les parents avec de petits exposés et des photos.

La subvention possible sera de 1 000€ (plafond déterminé par la délibération) puisque les 20% du projet (arrêté à 10 774€) sont supérieurs.

La commission Culture réunie le 10 décembre 2024 a proposé de valider ces quatre subventions.

Le bureau communautaire dans sa séance du 6 février 2025 a émis un avis favorable.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote une subvention pour leur projet pédagogique à vocation culturelle en faveur de :**

- l'école maternelle La Voulzie (Provins) d'un montant de 325€
- l'école maternelle Raymond Louis (Provins) d'un montant de 640€
- l'école élémentaire de Bannost-Villegagnon d'un montant de 1 000€

oOo

#### **CANDIDATURES AU FOND D'APPUI AUX INITIATIVES DE TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE (FAITES) - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS 2025**

Claire CRAPART, vice-présidente en charge des transport, mobilités et développement durables, indique que l'enveloppe annuelle votée pour les projets 2025 est de 4 000€.

L'aide attribuée prend la forme d'une subvention représentant entre 10% et 70% du coût du projet, toutes subventions cumulées dans la limite de 80 % et plafonnée à 2 000€.

onze dossiers ont été accompagnés depuis 2021 pour un montant d'aides cumulées de 13 200€.

Pour la première session 2025, le comité d'attribution du F.A.I.T.E.S. composé des membres de la commission Développement Durable de la Communauté de communes s'est prononcé le 29 janvier dernier sur deux demandes de subvention :

1. ECOLE ELEMENTAIRE DU TERRIER ROUGE (via son Association Sportive et Culturelle)  
Provins – Premier dossier  
Projet pédagogique : éducation et de sensibilisation à l'écocitoyenneté  
Montant du projet (assiette) : 2 800€  
Montant de l'aide demandé : 2 000€ (plafond d'aide)  
Montant de subvention proposé : 1 600 €
2. COLLEGE LELORGNE DE SAVIGNY  
Provins – Premier dossier  
Projet pédagogique : éducation et de sensibilisation à l'écocitoyenneté  
Montant du projet (assiette) : 2 200€  
Montant de l'aide demandé : 2 000€ (plafond d'aide)  
Montant de subvention proposé : 1 000 €

Une convention de financement sera signée avec l'école attributaire de la subvention pour fixer le montant de l'aide et les modalités du suivi des actions accompagnées.

Le bureau communautaire dans sa séance du 6 février 2025 a émis un avis favorable.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote une subvention en faveur de**

- l'école élémentaire du Terrier Rouge : 1600 €
- Collège Lelorgne de Savigny : 1 000 €

oOo

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES (D.E.T.R)  
POUR L'ANNEE 2025**

Tony PITA, vice-président en charge du développement économique et travaux indique qu'un dossier va être déposé :

**Réhabilitation de la Friche de l'ancienne distillerie**

La Communauté de communes porte un projet d'aménagement mixte avec un parking paysager, trois lots à usage de commerce et, ou d'artisanat ainsi qu'un cinquième lot, une aire de stationnement, dont l'accès se fera par la Route de Bray.

Les travaux consisteront en la création d'une desserte à partir de la route de Bray, des terrassements, VRD et autres aménagements ainsi que de la démolition d'un ancien transformateur.

L'accent sera mis sur la qualité des espaces verts.

Le coût du projet est de 746 250.65 € HT.

Les travaux peuvent être subventionnés jusqu'à hauteur de 41 % au titre de la D.E.T.R 2025.

Le bureau communautaire dans sa séance du 6 février 2025 a émis un avis favorable.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- 1) **Approuve le projet d'investissement.**
- 2) **Sollicite l'aide financière de l'Etat, au titre de la D.E.T.R 2025.**
- 3) **Arrête les modalités de financement (origine et montant des moyens financiers).**

oOo

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL  
(D.S.I.L) POUR L'ANNEE 2025**

Tony PITA, vice-président en charge du développement économique et travaux indique qu'un dossier va être déposé :

**Travaux de viabilisation du lot B3 sur la ZAC du Provinois**

Une emprise de 5 000 m<sup>2</sup> sera viabilisée et bénéficiera d'un accès privilégié par rapport aux axes de circulation structurants du territoire au cœur de la ZAC du Provinois.

Les travaux consisteront à la viabilisation du lot B3 de 19 620 m<sup>2</sup> au sein de la ZAC du Provinois avec un découpage en 4 lots dont un dédié à la station. Un AMO et un MOE seront désignés pour l'ensemble des prestations de viabilisation, des VRD aux espaces verts du suivi des concessionnaires et des entreprises jusqu'au raccordement des lots.

En parfaite concordance avec la stratégie engagée pour la transition énergétique sur le territoire, la Communauté de communes du Provinois souhaite initier et accompagner l'émergence d'une station d'avitaillement Biogaz publique (ouverte à tous) opérationnelle sur le territoire du Provinois.

Le coût du projet est de 440 000 € HT.

Cet investissement peut être subventionnés jusqu'à hauteur de 54% au titre de la DSIL 2025.

Le bureau communautaire dans sa séance du 6 février 2025 a émis un avis favorable.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- 1) **Approuve le projet d'investissement.**
- 2) **Sollicite l'aide financière de l'Etat, au titre de la D.S.I.L 2025.**
- 3) **Arrête les modalités de financement (origine et montant des moyens financiers).**

oOo

#### **DENOMINATION DES CDI MEDIATHEQUES DE VILLIERS-SAINT-GEORGES ET DE JOUY-LE-CHATEL**

Le Président fait un point sur l'avancée des travaux des deux CDI-médiathèques. Il indique qu'il convient de dénommer ces équipements et que les propositions suivantes ont été faites par le Bureau exécutif :

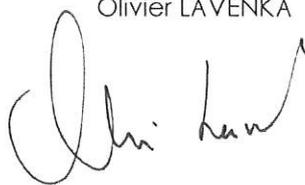
- Simone WEIL, philosophe humaniste ,décédée en Angleterre en août 1943 pour le CDI Médiathèque de Villiers-Saint-Georges ;
- Albert CAMUS, philosophe, écrivain, journaliste, décédé en janvier 1960. Il a été le premier a édité un ouvrage de Simone Weil après son décès, pour le CDI Médiathèque de Jouy-le-Châtel.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de dénommer :**

- Le CDI Médiathèque de Villiers-Saint-Georges « Simone WEI »,
- Le CDI Médiathèque de Jouy-le-Châtel « Albert CAMUS ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président  
Olivier LAVENKA



Le secrétaire de séance  
Catherine GALLOIS

